

**Approbation du compte-rendu de séance
du Conseil de gestion du 13 avril 2017**

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33 et R. 334-36,
- Vu** le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** l'arrêté interpréfectoral n°2017-137 du 4 décembre 2017 portant nomination au Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération PNMB_A_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération n°2017-05 du 21 février 2017 du Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité portant délégations données aux Conseils de gestion des parcs naturels marins,
- Vu** la délibération n°2017-41 du 27 septembre 2017 du Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité portant approbation du Plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,


Article 1 :

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon approuve le compte-rendu de séance du Conseil de gestion du 13 avril 2017 ci-annexé, modifié selon la demande faite lors du Conseil de gestion du 19 mai 2017.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil de gestion



François DELUGA



Bassin d'Arcachon

Compte-rendu Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 13 avril 2017

Salle du PARC du Broustic à Andernos-les-Bains

Étaient présents :

Président :

- François DELUGA, commune du Teich.

Vice-présidents :

- Claude BONNET, SEPANSO,
- Thierry LAFON, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA).

Commissaire du gouvernement :

- François BEYRIES, sous-préfet de l'arrondissement d'Arcachon, représentant le préfet maritime de l'Atlantique.

Représentants de l'État et établissements publics :

- Eric LEVERT, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA),
- Sophie AUDOUARD, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL Nouvelle-Aquitaine).

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Vital BAUDE, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Nathalie LE YONDRE, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Catherine GUILLERM, *commune de Lège-Cap-Ferret,*
- Dominique PALLET, *commune d'Arès,*
- Jean-Yves ROSAZZA, commune d'Andernos-les-Bains,
- Éric COIGNAT, *commune d'Andernos-les-Bains,*
- Claude GARCIA, commune d'Audenge,
- Jean-Pierre GUYONVARCH, *commune d'Audenge,*
- Alain BALLEREAU, *commune de Biganos,*
- Élisabeth REZER-SANDILLON, *commune de Gujan-Mestras,*
- Jean-Bernard BIEHLER, *commune de La Teste-de-Buch,*
- Yves FOULON, commune d'Arcachon,
- Jean-Marie DUCAMIN, *syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL).*

Représentants du parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- Cédric PAIN, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contiguë, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret :

- Sylvain BRUN, *association Arpège.*

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Céline LAFFITTE, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM Aquitaine),
- David LAMOUREUX, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Jean-Luc CHAUCHET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Angelika HERMANN, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Benoît BIDONDO, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Thibaud LOUART, union des bateliers arcachonnais (UBA),
- Gilles JOACHIM, chambre de l'agriculture de Gironde.

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Viviane LARROSE, Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA),
- Daniel BOUQUEY, Association de Chasse Maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA),
- Claude TERMINARIAS, Fédération Française de Voile d'Aquitaine,
- Claude MULCEY, Union Nationale des Associations de Navigateurs de la Gironde (UNAN 33),
- Christine BERTRAND, comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33),
- Jean-Louis BECK, comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33).

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Jean-Marie FROIDEFOND, SEPANSO,
- Françoise BRANGER, Bassin d'Arcachon Ecologie (BAE),
- Michel DAVERAT, Bassin d'Arcachon Ecologie (BAE),
- Jean-François ACOT-MIRANDE, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),
- Chantal SIGRIST, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),
- Jean MAZODIER, Cap Termer,
- Franck JOUANDOUDET, Cap Termer.

Personnalités qualifiées :

- Claude FEIGNÉ,
- Aldo SOTTOLICHIO, université de Bordeaux,

Étaient excusés :

Vice-présidents :

- Mireille DENECHAUD, Union Nationale des Associations de Navigateurs de la Gironde (UNAN 33),
- Michel SAMMARCELLI, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

Représentants de l'État et établissements publics :

- Éric LEMONNIER, commandant la zone maritime Atlantique,
- la sous-préfecture de l'arrondissement d'Arcachon,
- la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL Nouvelle-Aquitaine),
- l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- Guillemette ROLLAND, déléguée régionale Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- *Benoit BITEAU, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,*
- *Jean-Jacques CORSAN, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,*
- Jean TOUZEAU, conseil départemental de la Gironde,
- *Dominique FEDIEU, conseil départemental de la Gironde,*
- Alain RENARD, conseil départemental de la Gironde,
- *Jacques CHAUVET, conseil départemental de la Gironde,*
- Philippe DE GONNEVILLE, commune de Lège-Cap-Ferret,
- Jean-Guy PERRIERE, commune d'Arès,
- Marie LARRUE, commune de Lanton,
- *Daniel SUIRE, commune de Lanton,*
- Bruno LAFON, commune de Biganos,
- *Cyril SOCOLOVERT, commune du Teich,*
- Marie-Hélène DES ESGAULX, commune de Gujan-Mestras,
- Jean-Jacques EROLES, commune de La Teste-de-Buch,
- *Daniel PHILIPPON, commune d'Arcachon,*
- *Xavier PARIS, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),*
- Dominique DUCASSE, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du Bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL).

Représentants du parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- *Carole VEILLARD, conseil départemental de la Gironde.*

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret :

- *Éric FOUQUET, réserve naturelle nationale des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret.*

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Jacqueline RABIC, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM Aquitaine),
- *Délia FAGNIOT, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),*
- *David-Franck ROUSSET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),*
- Olivier ARGELAS, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Pascal CHABRERIE, organisation de producteurs pêcheurs d'Aquitaine,
- *Vincent BODIN, organisation de producteurs pêcheurs d'Aquitaine,*
- *Aurélie LECANU, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),*
- *Mireille MAZURIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),*
- *Bernard BERGEZ, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),*
- Fabrice VIGIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- *Florence VIVIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),*
- Alexis BONNIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- *Frédéric MORA, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),*
- Sandra CLAEYS, fédération des industries nautiques,
- *Emmanuel MARTIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),*
- *Jean-Marc BEAUGENDRE, union des bateliers arcachonnais (UBA),*
- Alain GAUTIER, port d'Arcachon,

- Catherine COUTEAUX, conseil départemental de la Gironde, direction du développement durable,
- Philippe DUMAND, chambre de commerce et d'industrie de Gironde (CCI),
- Pascal DE LABARRIERE, chambre de commerce et d'industrie de Gironde (CCI),
- Marie-Pierre VIALLET-NOUHANT, chambre de l'agriculture de Gironde,

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Bruno MEYRAT, Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA),
- Christian MINVILLE, Association de Chasse Maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA),
- Fabien FOUCAUD, APC kite,
- Jean BARBARY, AST canoë-kayak,
- Pierre-Marie DECOUDRAS, Fédération Française de Voile d'Aquitaine.

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Jacques STORELLI, Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA),
- Marie-Hélène RICQUIER, Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA),
- Armelle BONIN-KERDON, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB),
- Madeleine DESSALES, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB).

Personnalités qualifiées :

- Isabelle AUBY, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, donné pouvoir à Claude FEIGNÉ,
- Stéphane LARQUEY, lycée professionnel maritime de Ciboure, donné pouvoir à David LAMOUREOUS.

Équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Melina ROTH, directrice déléguée,
- Matthieu CABAUSSEL, chargé de mission « usages »,
- Benoit DUMEAU, chargé de mission « patrimoine naturel »,
- Lucie GONZALEZ, chargée de communication et sensibilisation,
- Kévin LELEU, chargé de mission « usages »,
- Magali LUCIA, chargée de mission « qualité de l'eau »,
- Nathalie PRISCA, assistante administrative.

Sommaire

1. Approbation de l'ordre du jour	6
2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de gestion du 17 mars 2017	6
3. Point d'étape de l'élaboration du Plan de gestion.....	6
3.1. Rédaction du document	6
3.2. Ébauche du Tableau de bord.....	9
3.3. Ébauche des principes d'action	11
4. Questions diverses	12
5. Prochaines dates	12

Le Président François DELUGA ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil de gestion de leur présence. Il remercie également Jean-Yves ROSAZZA, maire d'Andernos-les-Bains, pour l'accueil dans la salle du Broustic.

Le Président débute la séance par un hommage à Jean-Michel LABROUSSE, ancien président du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins récemment décédé. Cet hommage est suivi d'une minute de silence.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président annonce l'ordre du jour transmis aux membres du Conseil de gestion avec l'invitation. L'ordre du jour suivant est adopté après approbation à l'unanimité :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de gestion du 17 mars 2017
3. Point d'étape de l'élaboration du Plan de gestion
4. Questions diverses
5. Prochaines dates

Délibération L'ordre du jour du Conseil de gestion est adopté.

PNMBA_2017_05

2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de gestion du 17 mars 2017

Le compte-rendu du Conseil de gestion du 17 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Délibération Le compte-rendu du Conseil de gestion du 17 mars 2017.

PNMBA_2017_06

3. Point d'étape de l'élaboration du Plan de gestion

3.1. Rédaction du document

Melina ROTH rappelle que tous les membres du Conseil de gestion, titulaires et suppléants, ont reçu, par voie postale, une nouvelle version du document. Cette dernière a été modifiée pour tenir compte des différentes contributions reçues suite au dernier Conseil de gestion. Une synthèse des principales observations est présentée :

- Plusieurs remarques traitaient de la qualité de l'eau avec notamment le souhait d'une meilleure prise en compte des contaminants et le détail des interactions entre la qualité de l'eau, les espèces et les habitats a été pointé. Plusieurs paragraphes ont été repris en ce sens, que ce soit dans le texte ou dans les encarts.

- L'hydrodynamisme a également fait l'objet de remarques. Un renforcement de la vision d'ensemble et une approche plus détaillée des différents processus dynamiques au fond du Bassin a donc été proposée, avec la distinction notamment de 4 grands compartiments et un accent plus fort mis sur leurs interactions permanentes. Ces éléments ont été insérés dans la nouvelle version proposée.
- Les paragraphes relatifs au changement climatique ont été renforcés avec l'ajout également d'un encart spécifique (encart des changements climatiques et plusieurs paragraphes du document).
- Les espèces et les habitats ont fait l'objet de précisions et les éléments d'actualisation ont été pris en compte que ce soit dans les listes, les données ou les statuts, afin de s'appuyer sur les dernières données connues en 2017.
- La faune marine, plus particulièrement les espèces pêchées, et certaines espèces peu mentionnées ont fait l'objet de modification ou d'ajouts dans le document. Les paragraphes n'ont pas été remaniés en profondeur mais on fait l'objet de précisions ou de corrections.
- Pour les laisses de mer, Melina ROTH indique que la version retenue est la version du dernier Conseil de gestion (« *Des laisses de mer maintenues hors des espaces aménagés à forte vocation balnéaire en période estivale et des fronts de mer adossés à un centre urbain* ») et non celle figurant par erreur dans le document envoyé pour ce Conseil. Il est précisé qu'il s'agit d'une approche pragmatique au regard des conditions de sécurité de l'accueil du public sur ces espaces particuliers.
- Plusieurs membres du Conseil de gestion ont exprimé le regret de ne pas pouvoir disposer d'un état initial complet pour engager la mise en œuvre du Plan de gestion. Dans le déroulé classique de l'élaboration d'un plan de gestion, l'enchaînement entre la mission et la mise en œuvre d'un Plan de gestion permet en effet de s'appuyer sur le diagnostic de la mission d'étude. Dans le cas du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, plusieurs années ont séparé ce diagnostic initial de l'élaboration du Plan de gestion. Par conséquent, certaines données restent d'actualité mais doivent être actualisées. Le délai de rédaction du Plan de gestion imposé dans les 3 premières années de mise en place du parc naturel marin ne permet pas de procéder à l'ensemble de ces mises à jour. Mais elles seront progressivement engagées suite à la validation du document selon les priorités des besoins de connaissance et les informations apportées par les indicateurs lorsqu'ils seront renseignés. Pour exemple, des travaux sont déjà effectués avec l'appui de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et la mobilisation du CBNSA pour réaliser une pré-cartographie des habitats à l'échelle des sites Natura 2000 dont le PNMBA est opérateur. Le PNMBA s'est également entouré d'un groupe d'experts pour piloter une étude confiée à la LPO pour actualiser les données de présence de l'avifaune du Bassin et permettre une proposition de mise à jour du formulaire standard de données (FSD) sur ces aspects.
- Le dernier point abordé dans les observations reçues concerne la réglementation. Melina ROTH précise que le Parc naturel marin ne produit pas de réglementation, mais qu'il peut être est force de propositions, accompagner la réflexion ou enrichir certains aspects par l'apport de connaissances plus ciblées sur le territoire, ou encore par sa capacité de concertation. La

dernière version du document intègre les observations reçues pour éviter toute ambiguïté sur ces aspects.

François DELUGA indique que plus de 80 % des remarques ont été prises en compte. Les autres ont fait l'objet de discussions avec les personnes concernées.

Étant donné la date du prochain Conseil de gestion, le Président invite les membres du Conseil à transmettre leurs observations et remarques sur cette nouvelle version avant le 21 avril compte tenu des délais de convocation, d'impression et d'envoi. Le document consolidé sera présenté pour validation au prochain Conseil de gestion, le 19 mai.

Claude BONNET fait part de sa satisfaction d'avoir vu pratiquement toutes les remarques intégrées à la nouvelle version. Il souligne cependant un regret concernant la question des laisses de mer qui revient à sa première version. Le problème réside dans le fait que le document reflète la protection des habitats et qu'il faudrait donc que tous les habitats soient bien pris en compte.

Melina ROTH tient à s'excuser auprès des membres de l'erreur concernant le libellé du Niveau d'exigence des laisses de mer de la version papier reçue pour ce Conseil de gestion. Elle indique que la proposition qui est faite vise un maximum de ce qui est concrètement réalisable compte tenu des contraintes sur les espaces à forte fréquentation (sécurité des personnes, responsabilité en lien avec l'accueil du public, etc.). Cette formulation ne s'oppose évidemment pas à la recherche des pratiques les plus favorables pour la conservation de cet habitat, mais sans perdre de vue l'ensemble des contraintes de chaque cas particulier.

Claude BONNET propose que les moyens envisagés soient rediscutés à l'occasion des plans d'action. François DELUGA acquiesce et précise que le diagnostic fera aussi l'objet d'une actualisation permanente et glissante.

Françoise BRANGER indique que, contrairement aux autres Niveaux d'exigence où il est question de restaurer ou maintenir les habitats, les laisses de mer font l'objet d'une précision supplémentaire pour indiquer où il est prévu de maintenir et où elles pourront être retirées alors qu'il suffirait de mettre en place un nettoyage manuel (méthode mise en place dans d'autres stations balnéaires françaises). L'intérêt écologique des laisses de mer est rappelé.

Melina ROTH précise que le Niveau d'exigence proposé ne remet pas en cause ni l'identification ou la prise en compte de cet habitat Natura 2000, ni la recherche de solutions pour nettoyer ces sites. Le principe est d'annoncer un objectif atteignable. Les plans d'actions sont là pour atteindre ces objectifs.

Françoise BRANGER souligne que cette solution tend à nettoyer plus que cela ne l'a jamais été sur le pourtour du Bassin.

François DELUGA dément et souligne que le texte est écrit au regard de ce qui est réalisable, en prenant compte les risques encourus et la sécurité des individus. Le Parc naturel marin s'engage sur 15 ans sur des objectifs réalistes. Ensuite, la réponse positive qui prend en compte une grande partie du souhait exprimé, c'est de dire qu'on va travailler avec les communes pour voir comment gérer le nettoyage. D'ici là, il s'agit de trouver des solutions pour concilier ces problématiques et les plans d'actions viendront approfondir, trouver des consensus et établir des dialogues positifs et constructifs..

Françoise BRANGER indique que certaines plages ne sont pas nettoyées actuellement sans pour autant que cela ne pose de problèmes particuliers.

Eric LEVERT remercie pour les adaptations faites concernant le volet relatif à la réglementation. Il souligne le document de qualité produit par l'équipe du Parc naturel marin au vu des contraintes et notamment du temps imparti pour le réaliser.

3.2. Ébauche du Tableau de bord

Le Tableau de bord fait partie intégrante du Plan de gestion. Il sert à renseigner l'état de situation et à prioriser les sujets pour le Conseil de gestion. Il est composé d'indicateurs formulés à partir de métriques ou de réponses à des questions évaluatives. Il fait l'objet d'une présentation annuelle au Conseil de gestion (Figure1).

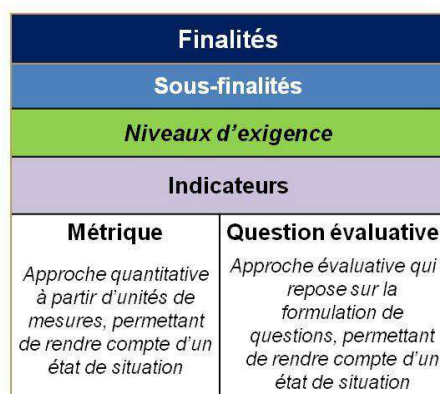


Figure 1. Structuration du Plan de gestion

Les indicateurs proposés dans le document constituent des pistes de travail qui seront approfondies à partir de septembre 2017.

Le Tableau de bord est composé d'indicateurs qui permettent de rendre compte des résultats obtenus pour différentes thématiques relatives au Plan de gestion. L'interprétation des résultats peut s'appuyer sur la valeur absolue des indicateurs, mais également sur les tendances évolutives entre les différentes périodes d'échantillonnages (Figure 2).

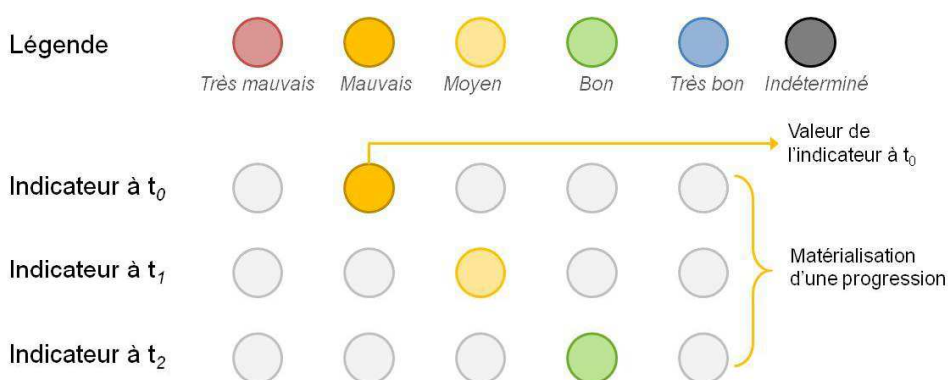


Figure 2. Légende type du Tableau de bord

Le Tableau de bord sert à renseigner la trajectoire suivie par le territoire. Les indicateurs renseignent l'état de situation guidant la trajectoire de la politique publique vers la cible à atteindre, ils permettent de prioriser les plans d'actions.

Les indicateurs sont caractérisés par :

- des métriques ou questions évaluatives significatives au regard de la situation à renseigner,
- des valeurs et questions qui peuvent être renseignées,
- un protocole d'élaboration qui permet d'objectiver les résultats et de les comparer à d'autres sites,
- des temporalités définies,
- un suivi porté par le Parc naturel marin ou par des partenaires.

Ce travail sera approfondi après la validation du Plan de gestion et fera l'objet d'une reprise des travaux par l'équipe à partir de septembre 2017.

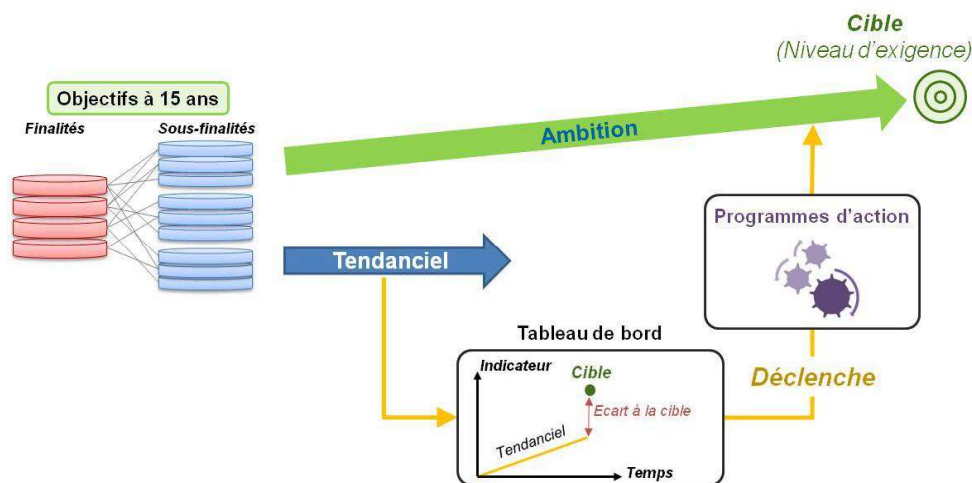


Figure 3. Les Niveaux d'exigence expriment l'ambition d'un objectif à 15 ans

Le Président précise que le Parc naturel marin fixe les objectifs à long terme mais qu'il ne porte pas toujours en propre les actions qui permettront de les atteindre. Le Parc naturel marin établit un canevas de cohérence pour l'ensemble des acteurs du territoire ou supra-territoriaux (département, région, État). Le but est évidemment que le résultat soit là, que ce soit par des actions en propre, des actions partenariales, des convergences d'acteurs ou de politiques publiques.

Dans le dossier de séance, un tableau de synthèse des pistes de travail pour les indicateurs est présenté. Ces éléments ont été intégrés dans la dernière version provisoire du Plan de gestion. Ils sont donnés à titre illustratif et non exhaustif.

François DELUGA souligne que les indicateurs seront validés, de manière transparente, au fur et à mesure de l'avancée des travaux, par le Conseil de gestion.

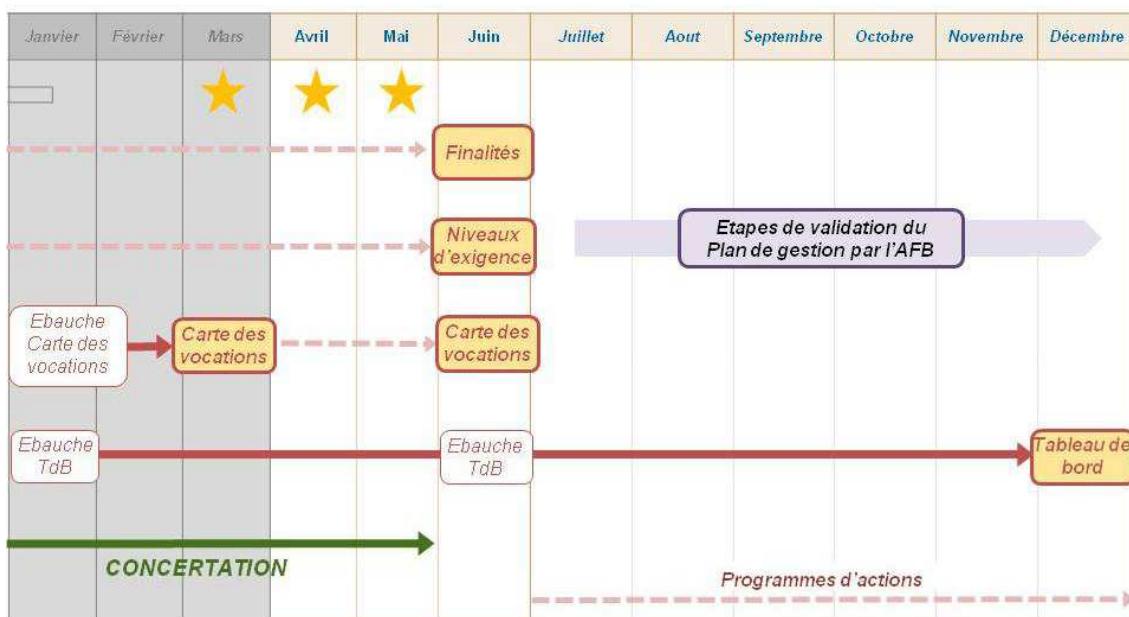


Figure 4. Chronogramme de l'élaboration du Plan de gestion

Claude BONNET demande s'il n'était pas possible de rassembler une vingtaine d'indicateurs (les plus importants) pour les 20 finalités de façon à permettre une vue synthétique de l'état du Parc naturel marin à travers son Tableau de bord.

Melina ROTH précise que c'est une demande convergente, y compris de l'Agence française pour la biodiversité. Une synthèse d'environ 20 points sera vraisemblablement attendue dans le cadre des différents rapportages qui seront demandés. Le travail du Parc naturel marin consistera à fournir une synthèse agrégée à l'échelle des Finalités pour apporter cette vision d'ensemble. Ce sera un exercice de va-et-vient régulier entre le détail et la synthèse.

Claude BONNET souligne l'importance, au niveau connaissance, d'être suffisamment informé de ce qui se fait ailleurs.

François DELUGA abonde dans le même sens en insistant sur le fait que Parc marin ne pourra pas donner d'avis équilibré et cohérent s'il ne dispose pas des éléments d'analyse nécessaires. Il précise également que le document qui sera présenté au prochain Conseil de gestion le 19 mai pour validation n'aura pas de valeur d'engagement précis en ce qui concerne le volet « indicateurs » qui devront encore être retravaillés.

3.3. Ébauche des principes d'action

Les principes d'action regroupent les principaux leviers que le Parc naturel marin pourra mobiliser pour la mise en œuvre des actions concourant à l'atteinte des objectifs du Plan de gestion.

Ils sont donnés à titre indicatif et ne déterminent pas encore les Programmes d'actions du Parc naturel marin.

Comme pour les indicateurs, les principes d'action ne seront pas forcément réalisés par le Parc naturel marin lui-même, ils pourront résulter de partenariats, d'actions convergentes, etc.

L'idée à ce stade est d'illustrer les leviers dont va disposer le Parc naturel marin peut travailler sur ces différents sujets. Les différentes actions présentées dans le tableau (joint au dossier de séance) résultent de la concertation en Groupes de travail, Commissions, etc. Ce sont des pistes, des axes de travail sur lesquels le Parc naturel marin pourra s'appuyer.

Ces principes d'action seront intégrés dans la prochaine et dernière version du Plan de gestion pour le Conseil de gestion du 19 mai. Il s'agit à ce stade de donner les clés de lecture et de faisabilité du document.

Pour en faciliter la lecture, les principes d'action ont été organisés en 4 rubriques : connaître, protéger, développer et mettre en valeur.

François DELUGA insiste sur le fait que ces principes d'action ne sont donnés qu'à titre indicatif et non exhaustif. Ils donnent une idée de ce qui est à faire. Il appartiendra ensuite au Conseil de gestion de prioriser les actions.

Les chargés de mission détaillent quelques exemples de principes d'action.

Claude BONNET précise que lors du passage des principes d'action au Plan d'action, certains sujets ne feront pas l'unanimité.

Melina ROTH précise qu'en effet les plans d'action sont liés en priorité aux indicateurs et non aux principes d'action qui ne sont donnés qu'à titre illustratif. Le Conseil de gestion reste décisionnaire de la priorisation et de la validation des plans d'action.

Céline LAFFITTE souhaite savoir si des codes couleurs pour les indicateurs vont être mis en place.

Melina ROTH confirme leur utilisation mais pas dans une prochaine version, lorsque le travail sur le Tableau de bord sera plus abouti. La mise en place des couleurs des indicateurs résultera d'un travail détaillé qui n'était pas faisable dans le temps imparti. Il sera donc poursuivi, dans la concertation, après validation du Plan de gestion.

En clôture des discussions, le Président rappelle aux membres la date limite du vendredi 21 avril pour l'envoi de leurs remarques.

4. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été abordée.

5. Prochaines dates

Le Président rappelle la prochaine date du Conseil de gestion lors duquel sera validé le Plan de gestion : le vendredi 19 mai à 14h30 à la maison des associations à Gujan-Mestras.

Un dernier Conseil de gestion pourrait être envisagé le vendredi 2 juin si le Plan de gestion n'était pas validé le 19 mai.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, le Président remercie les membres présents et lève la séance.

Tableau des délibérations et décisions

	Intitulé	N° délibérations
Délibération	L'ordre du jour du Conseil de gestion est adopté.	PNMBA_2017_05
Délibération	Le compte-rendu du Conseil de gestion du 17 mars 2017 est adopté.	PNMBA_2017_06